

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1167>

Un savant dans sa tour d'ivoire et des gens du peuple frustrés dans leur attenteUne interview - éclairante mais consternante - de l'... rapport... ost auteur du usillés pour ole



Publication date: vendredi 28 novembre 2014

- au fil de la plume ... -

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Citons quelques passages de cette interview au Monde du 31 octobre 2014.

Question : *Peut-on dire qu' accorder aux fusillés un espace au Musée de l'armée est une forme de réhabilitation civique ?*

Réponse : C'est une réintégration dans la mémoire nationale. Pour moi, la question des fusillés appartient au passé. Le fait que l'armée ait fusillé pendant la première guerre mondiale est une chose qui est assumée, actée et enregistrée.

Question : *Le dossier est-il clos ?*

Réponse : Si on trouve encore des dossiers de fusillés, ça se comptera sur les doigts d'une main. Ce qui est important, c'est qu'on va pouvoir les regarder et les analyser. Il n'y a rien à cacher.

Ainsi M. Prost estime que le dossier des fusillés est clos. Il reprend les termes de Lionel Jospin dans son discours de Craonne en 1998 et, pour lui, cela a valeur de réhabilitation. Ainsi celui qui consultera les éléments d'information disponibles sur internet et accessibles à partir des différents espaces aménagés aux Invalides sur des écrans à disposition du public, serait en quelque sorte le seul juge de ce qu'il lit et il réhabiliterait ou non, à titre personnel.

Il appartiendrait donc à chaque consultant de décider s'il réhabilite ou non selon son intime conviction ! Quel descendant de fusillé pourrait ne pas éprouver cela au fond de lui-même comme une véritable dérision ?

Quand la République était républicaine

Quand la République était républicaine elle avait su amnistier les Communards et gracier Dreyfus. Elle n'abandonnait pas sa responsabilité en se bornant à dire à chaque citoyenne et à chaque citoyen : c'est vous qui déciderez pour vous seul si oui ou non les Communards sont coupables et si Dreyfus l'est aussi.

Une République qui aurait eu cette attitude aurait été une république démissionnaire, se dérochant à assumer son rôle. Et à ce compte- là les Communards survivants seraient restés au bagne et sur les Communards morts auraient continué à peser l'opprobre et le déshonneur de la répression versaillaise.

On sait qu'il n'en pas été ainsi et c'est tout à l'honneur de cette République d'autrefois d'avoir fait ce qu'elle a fait.

Aujourd'hui sur la question des fusillés pour l'exemple, une République républicaine aurait su répondre à cette demande qui monte de la part des descendants de fusillés pour l'exemple, demande pressante, demande humaine, demande de justice simple, sans artifices. Demande de gens du peuple.

Mais le Président de la République reste sourd, l'Assemblée nationale reste sourde, le Sénat reste sourd, et le savant aussi, hélas, reste sourd.

Maximalisme ?

Y aurait-il un quelconque maximalisme, une demande excessive en quelque sorte, dissimulant des intentions louches, à exiger la réhabilitation ?

La réponse est fournie par un descendant de fusillé qui a apporté son témoignage le jeudi 20 novembre à Rodez lors d'une conférence-débat tenue sur les Fusillés pour l'exemple.

La presse s'en est fait l'écho de façon très fidèle et l'auteur de ces lignes, qui était l'orateur de cette conférence organisée conjointement par la *Libre Pensée* de l'Aveyron, la section départementale de la Ligue des Droits de l'Homme, et l'association des anciens combattants, ANACR, a entendu ce témoignage poignant.

Je peux attester de la tension et de l'attention extrêmes qu'il y avait dans la salle à l'écoute du petit-fils de fusillé pour l'exemple.

Citons le passage de l'article de *La Dépêche du Midi* du 22 novembre :

« C'est une cause juste et noble de réparation nécessaire » car les balles françaises n'ont pas seulement abattu des soldats, mais aussi leurs familles qui ont vécu l'opprobre et le déshonneur. C'est l'histoire d'Armand Haon de Millau, petit-fils de fusillé. [1] Son grand-père a été tué pour abandon de poste (rien d'anormal dans l'enfer de cette boucherie). Sa grand-mère, veuve mais sans pension, a été bannie et en a perdu la raison. Le jeune fils qu'elle avait a été placé en orphelinat puis dans une ferme où il a été abusé. Traumatisé à vie, il fondera une famille mais de nombreuses dépressions le conduiront jusqu'au suicide. Toute sa descendance en a souffert, c'est ce qu'a raconté Armand Haon, la voix brisée par l'émotion. »

Ainsi la demande de réhabilitation collective des 639 fusillés pour l'exemple (pour désobéissance militaire) n'est pas je ne sais quelle manoeuvre machiavélique de la part de gens amateurs de surenchère, mais une DEMANDE LEGITIME formulée par les intéressés eux-mêmes, gens du peuple, qui continuent à être marqués dans la construction de leur propre identité par cet événement abominable dont se sont rendus coupables la République en guerre et les généraux commandant cette guerre.

C'est de cela qu'il s'agit.

Le savant ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre, mais les citoyennes et citoyens de ce pays, qui sont la République, avec trente conseils généraux et trois régionaux, avec des milliers de conseils municipaux, l'ont déjà compris, eux. D'autres les rejoindront, n'en doutons pas.

Ils continueront leur action et restaureront l'honneur volé des soldats fusillés pour l'exemple et de leurs descendants.

Pierre Roy

Lundi 24 novembre 2014

[1] Armand Haon est le petit-fils de Georges Gustave Jean Haon qui, « accusé le 12 août 1915 d'avoir abandonné son poste au Bois-Le-Prêtre en présence de l'ennemi » a été fusillé pour l'exemple le 27 du même mois